

Infos départementales

■ Semaine de réduction des déchets

Faire le (bon) tri

Afin de sensibiliser les usagers au tri et à l'intérêt du recyclage, des animateurs du Setom (syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères) étaient présents ce week-end dans les déchetteries de Saint-André et de Damville.



Le papier fait partie des déchets qui peuvent être recyclés.

Une machine à laver, des pneus ou des gravats : autant de choses qui peuvent être déposées à la déchetterie. Pour que le tri soit bien effectué, des animateurs du Setom étaient présents dans plusieurs déchetteries (le syndicat en gère douze) pour expliquer l'importance du tri. Une opération qui a lieu à l'occasion de la semaine de la réduction des déchets.

Ne pas augmenter les coûts

« Mieux le tri est effectué plus notre travail est facilité », indique Olivier Delille, adjoint au directeur de communication. Cela permet aussi de ne pas augmenter les coûts car chaque erreur de tri augmente un surcoût pour les collectivités et donc les habitants. Tous les déchets ne sont pas recyclés et valorisés. Toutes les ordures ménagères sont incinérées. D'où l'importance de bien trier pour pouvoir recycler un maximum de déchets. « L'objectif est de limiter ce qui

va arriver à l'incinération, traitement ultime des déchets. C'est pourquoi il y a plusieurs filières de recyclage ». En 2010, ce sont près de 199 388 tonnes de déchets qui ont été valorisés. Parmi ceux récoltés en déchetterie, il y a les gravats, les pneus, les équipements électriques et électroniques, les déchets verts, le bois, les encombrants, l'amiante, les déchets dangereux, les métaux, les films plastique et le polystyrène. Les ambassadeurs du



A la déchetterie de Saint-André, les animateurs accueillent les visiteurs et leurs délivraient leurs bons conseils.

Setom vont donc s'évertuer à expliquer aux gens l'intérêt du tri et des filières.

Moins d'erreurs

Après avoir été déposés dans des bennes spécifiques, les déchets sont acheminés jusqu'à l'usine de tri. Là, ils sont préparés au recyclage. Ainsi les équipements électriques et électroniques sont démantelés. Ils sont ensuite envoyés vers d'autres entreprises pour être transformés.

La réduction des déchets concerne aussi les ménages. « Cela passe par les achats. On privilégie plutôt les emballages en carton qu'en papier, par exemple ». Des efforts ont été faits, puisqu'au début l'usine comptabilisait 18 % d'erreurs dans les poubelles de tri. Il n'y en a plus que 12 % en moyenne « Dans certaines collectivités très pointues, on atteint les 7 % d'erreurs ».

V. Gargala